



RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00818

Numéro SIREN : 805 160 306

Nom ou dénomination : "COTIS PAR.COM"

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2015 sous le numéro de dépôt 784

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DRAGUIGNAN

Palais de Justice CS 60223
83006 DRAGUIGNAN Cédex

INTERNET: www.infogreffre.fr
TEL : 04.94.50.83.27

RECEPISSE DE DEPOT

"COTIS'PAR.COM"

14 cours Gambetta
83570 Cotignac

V/REF :
N/REF : 2014 B 818 / 2015-A-784

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE DRAGUIGNAN certifie qu'il a reçu le 27/02/2015, les actes suivants :

Acte sous seing privé en date du 02/02/2015
- Cession de parts

Concernant la société

"COTIS'PAR.COM"
Société à responsabilité limitée
14 cours Gambetta
83570 Cotignac

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-784 le 27/02/2015
R.C.S. DRAGUIGNAN 805 160 306 (2014 B 818)

Fait à DRAGUIGNAN le 27/02/2015,
LE GREFFIER ASSOCIE



27 FEV. 2015

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

83300 DAX (GIRONDE)
Déposé sous le n°

2015 A 784

L'an deux mille quinze, le 02 février à 14 heures,
Les associés de la SARL Cotis'par au capital de onze mille euros (11 000,00),
immatriculé au RCS de Draguignan N° 805 160 306 et siégeant au 14 Cours
Gambetta 83570 COTIGNAC. Les associés se sont réunis au siège social.

Étaient présents :

- Mademoiselle Le Clercq Dorothée Suzanne Monique, née le 17 juin 1982 à Noisy le Sec (Seine Saint Denis) et demeurant au 41 Cours Gambetta, 83570 Cotignac.
- Madame Bordery Coraline Valérie, née le 5 janvier 1969 à Narbonne (Aude) demeurant au 25 lotissement Saint-Martin, les Terrasses, 83570 Carcès.
- Monsieur Bordery Robert Claude, né le 3 mai 1960 à Majunga (Madagascar) demeurant au 25 lotissement Saint-Martin, les Terrasses, 83570 Carcès.
- Monsieur Bordery Jonathan Denis Michel, né le 6 juin 1985 à Maisons-Laffitte (Yvelines) et demeurant au 41 Cours Gambetta, 83570 Cotignac.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bordery Jonathan, associé gérant.

Le président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possédant ensemble cent dix parts sociales (1100), représentant la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Ci après dénommé « le Cédant »

Monsieur Bordery Jonathan Denis Michel, né le 6 juin 1985 à Maisons-Laffitte (Yvelines) et demeurant au 41 Cours Gambetta, 83570 Cotignac.

Ci après dénommé « les Acquéreurs »

Mademoiselle Le Clercq Dorothée Suzanne Monique, née le 17 juin 1982 à Noisy le Sec (Seine Saint Denis) et demeurant au 41 Cours Gambetta, 83570 Cotignac.

- Madame Bordery Coraline Valérie, née le 5 janvier 1969 à Narbonne (Aude) demeurant au 25 lotissement Saint-Martin, les Terrasses, 83570 Carcès.
- Monsieur Bordery Robert Claude, né le 3 mai 1960 à Majunga (Madagascar) demeurant au 25 lotissement Saint-Martin, les Terrasses, 83570 Carcès.

La SARL Cotis'par.com, ci après dénommée « la Société », a été constituée par acte sous-seings privés le 8 septembre 2014 signé à Cotignac et enregistré à Draguignan le 18 septembre 2014 sous le numéro 805 160 306.

BS DL  CB

Le siège de la Société est situé *14 Cours Gambetta, 83570 COTIGNAC.*

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de *Draguignan* sous le numéro *805 160 306.*

Elle a pour objet social : *Alimentation générale, vente au détail de produits alimentaires ou non alimentaires.*

Son capital est de *11 000 euros* divisé en *1 100 parts sociales* d'une valeur nominale de *10 euros* chacune.

Il est réparti de la façon suivante :

1° BORDERY Robert : 525 parts sociales.

2° BORDERY Jonathan : 525 parts sociales.

3° BORDERY née GRIMAL Coraline : 25 parts sociales.

4° LE CLERCQ Dorothée : 25 parts sociales.

CECI EXPOSE, IL A ETE DECIDE CE QUI SUIT

Article 1 - Cession

Les associés donnent leur agrément à la cession par Monsieur Bordery Jonathan de 36 parts sociales de la SARL Cotis'par.com qu'il détient à Monsieur Bordery Robert.

Les associés donnent leur agrément à la cession par Monsieur Bordery Jonathan de 294 parts sociales de la SARL Cotis'par.com qu'il détient à Madame Bordery Grimal Coraline.

Les associés donnent leur agrément à la cession par Monsieur Bordery Jonathan de 85 parts sociales de la SARL Cotis'par.com qu'il détient à Madame Le Clercq Dorothée.

L'Acquéreur aura la propriété et la jouissance des parts cédées à compter de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts. Il aura seul droit aux dividendes distribués à compter de ce jour.

Article 2 - Remise des pièces

L'Acquéreur reconnaît avoir reçu du cédant les documents suivants concernant la Société :

- un exemplaire des statuts.

DS DL CB

Article 3 - Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix total de quatre mille cent cinquante euros (4 150 euros) pour les 415 parts cédées soit par part, un prix de 10 euros.

Ce prix a été payé comptant, ce jour, par les Acquéreurs au Cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance.

Article 4 - Opposabilité de la cession

Pour que la présente cession soit opposable à la Société, un exemplaire du présent acte devra lui être signifié, aux frais et à la diligence des Acquéreurs, dans les formes prévues à l'article 1690 du code civil.

Conformément aux statuts, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original de l'acte au siège social, contre remises d'une attestation de dépôt par la gérance.

Pour être opposable aux tiers, l'acte de cession devra être déposé au greffe du tribunal de commerce.

Article 5 - déclarations du Cédant

Le Cédant déclare :

- qu'il a la pleine capacité civile ;
- qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure collective et qu'il n'est pas susceptible de l'être en raison de sa profession et de ses fonctions ;
- qu'il n'est pas en état de cessation des paiements ou déconfiture ;
- qu'il n'existe aucune restriction légale ou contractuelle à la libre cession des présentes parts sociales ;
- que les parts cédées sont libres de tout gage ou nantissement, qu'il soit d'origine conventionnelle ou judiciaire ou de toute promesse de gage ou de nantissement ;
- et que la Société n'est pas en cessation de paiements ;
- que la société ne fait pas l'objet d'une procédure applicable aux entreprises en difficultés.

Article 6 - Déclarations de l'Acquéreur

L'Acquéreur déclare :

- qu'il a la pleine capacité civile ;
- qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure collective et qu'il n'est pas susceptible de l'être en raison de sa profession et de ses fonctions ;
- qu'il n'est pas en état de cessation des paiements ou déconfiture.

BS DL CB

Article 7 - Déclarations pour l'enregistrement

Les parties déclarent :

- que la Société est soumise à l'impôt sur les sociétés ;
- qu'elle n'est pas à prépondérance immobilière ;
- qu'elle n'a pas pour objet l'attribution de droits immobiliers au sens de l'article 1655 ter du code général des impôts.

Article 8 - Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite, seront supportés par le Cédant.

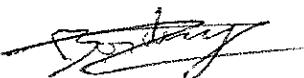
Article 9 - Domicile

Pour l'exécution du présent contrat, les parties font élection de domicile en leur siège et demeure respectifs.

Fait à Cotignac.

Le 2 Février 2015.

En 6 exemplaires.

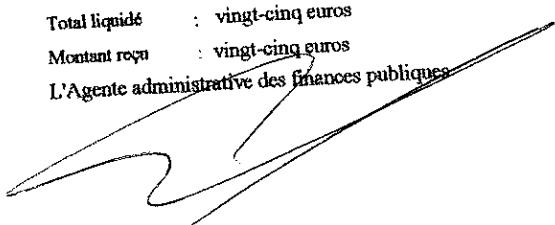
Bordery Jonathan


Dorothée LE CLERCQ


Robert BORDERY


Bordery Corinne


Enregistré à : SIE DE DRAGUIGNAN-NORD
Le 26/02/2015 Bordereau n°2015/475 Case n°8
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquide : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agente administrative des finances publiques



Ext 1680